

# La France en Ukraine

Accueil > Relations bilatérales > Accords, traités, déclarations > Déclarations > 2017 > Ukraine - Annexion illégale de la Crimée

## Ukraine - Annexion illégale de la Crimée [uk]

### Extrait du point de presse du porte-parole du 21 mars 2017

Trois ans après l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie, la France demeure fermement attachée au plein rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

La remise en cause des frontières est contraire au droit international. Elle constitue une menace directe pour la sécurité internationale et entraîne de graves répercussions sur l'ordre international, qui protège l'unité et la souveraineté de tous les Etats. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale, l'Union européenne et la France ne reconnaissent pas l'annexion illégale de la Crimée par la Russie.

La France est préoccupée par la militarisation de la péninsule et la détérioration de la situation des droits de l'Homme, affectant notamment les Tatars de Crimée. Conformément à la résolution 71/205 du 19 décembre 2016 de l'assemblée générale des Nations unies, il est primordial que les mécanismes régionaux et internationaux de surveillance des droits de l'Homme ainsi que les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'Homme puissent accéder sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée et Sébastopol. La France appelle à la libération de toutes les personnes détenues en violation du droit international.



En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour nous permettre de réaliser des statistiques de visites.

[J'accepte](#) [Désactiver les cookies](#) [Politique de confidentialité](#)

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

## TRANSLATION

**France on Ukraine**  
**Ukraine - Illegal annexation of Crimea**  
**Extract from the spokesperson briefing of March 21, 2017**

Three years after the illegal annexation of Crimea by the Russian Federation, France remains firmly committed to the full restoration of sovereignty and territorial integrity of Ukraine within its internationally recognized borders.

The calling into question of borders goes against international law. It constitutes a direct threat to international security and has grave repercussions on the international order that protects the unity and sovereignty of all States. It is for this reason that the international community, the European Union and France do not recognize the illegal annexation of Crimea by Russia.

France is worried by the militarization of the peninsula, and the deterioration of the situation regarding Human Rights especially affects the Tatars of Crimea. Consistent with United Nations Resolution 71/205 of December 19, 2016, it is essential that regional and international mechanisms for monitoring Human Rights as well as non-governmental organizations dedicated to the defense of Human Rights have unhindered access to all of Ukraine, including Crimea and Sevastopol. France calls for the release of all people detained in violation of international law.